N°Feuillet

20220505-27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

E X T R A I T
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 05 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 avril 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 avril 2022
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 11 mai 2022
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :
Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSES :
M. Benoît LAMIABLE, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :
M. Benoît LAMIABLE, a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,
M. Bruno JANOT, a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : TOROS Y SALSA - TARIFS 2022 ET PROGRAMMATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE ET ANIMATION DU 26 AVRIL 2022.

CONSIDERANT que la ville de Dax assure en gestion en régie directe la programmation du festival Toros y Salsa

La ville de Dax organise du 09 au 11 septembre 2022, la 27ème édition du Festival Toros y Salsa. Cet événement attire chaque année un public nombreux et propose un large panorama des différents rythmes de la salsa. Fidèle à sa ligne de conduite artistique, le festival a pour objectif de monter des plateaux musicaux inédits et d'une grande qualité artistique.

La programmation musicale proposée est la suivante :

Vendredi 09 septembre

19h00	Ouverture Festival
19h15 – 19h45	Session DJ Joss Mendes (Paris)
20h00 – 21h30	Carlos Sarduy and the Groove messengers (Barcelona/ Cuba)
22h00 – 23h30	*Septeto Santiaguero (à confirmer)*
23h30 - fermeture	Session DJ Joss Mendes

Samedi 10 septembre

11h30 – 12h30	Cours Salsa
21h00 – 22h30	Papa Boogaloo (Madrid) *(à confirmer)*
23h00 – 01h00	José Alberto "El Canario" (New York)
01h00 – fermeture	Session DJ Joss Mendes

Dimanche 11 septembre

11h30 – 12h30	Cours Salsa
19h00 – 19h45	Session DJ Joss Mendes
20h00 – 21h15	Johnny Gomez & Friends (Madrid)
21h45 – 23h30	The Dax all stars Alfredo de la Fé (Colombie) et Jimmy Bosch (NY)

En outre, il convient de mentionner que le festival se déroule chaque année dans le Parc Théodore Denis où de nombreuses offres de restauration sont proposées au public dans un village de casetas. Celles-ci sont louées par la ville à des associations ou des professionnels de Dax. Des marchands ambulants sont aussi autorisés à occuper le domaine public en contrepartie d'une redevance.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

CASETAS : location d'une caseta avec plancher et terrasse couverte
Prix pour 10m² : 333 € TTC

MARCHANDS AMBULANTS : droits de places
Prix du stand alimentaire ou articles de fêtes 60 € TTC par jour

Le programme arrêté représente un budget global de 164 000 € dont le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES	**164 000 €**
Plateau artistique (cachets, transports et direction artistique inclus)	49 000 €
Hébergement - Restauration	14 000 €
Prestations techniques	15 000 €
Locations mobilières	49 000 €
Taxes Sacem/ CNV	8 500 €
Fêtes et cérémonies	2 500 €
Gardiennage	13 200 €
Fournitures diverses	2 800 €

Communication	10 000 €

RECETTES	**164 000 €**
Recettes propres	
- Mise à disposition de casetas	60 000 €
- Marchands ambulants	2 500 €
Subventions	
- Conseil Départemental	10 000 €
- Participation Ville de Dax	91 500 €

Les dépenses et recettes sont prévues au Budget des Fêtes exercice 2022.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL Á L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la programmation du festival telle que présentée ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement proposé,

FIXE les tarifs de location des casetas et des droits de place pour les marchands ambulants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce dossier.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20220506-20220415-27-DE
Date de télétransmission : 09/05/2022
Date de réception préfecture : 09/05/2022